

Lolo Andoche et Marc José Pero pour un début de concrétisation



Le Journal de

NOTRE EPOQUE

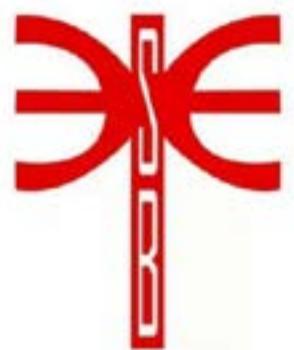
Journal béninois d'investigation, d'analyse et de publicité

Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 175 du Vendredi 18 Septembre 2020

Message SBEE COVID-19



ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

P.4

Le calendrier qui fixe les acteurs



«SOIGNER LES CERTITUDES»

P.4

Le nouveau livre de Reckya Madougou

Journée d'orientation au profit des nouveaux bacheliers du Zou

P.2

Alastaire Alinsato en croisade contre les échecs universitaires

Réhabilitation du siège de la Cour constitutionnelle du Bénin

DJOGBENOU
satisfait de l'évolution
des travaux

P.3

Littérature sans frontière

Anne Bourrel,
la plume dorée
et perméable

P.10

Football / Union Sportive du Borgou FC
L'USB en assemblée générale
le 26 Septembre prochain

P.9

LOLO
ANDOCHÉ
PRET A PORTER

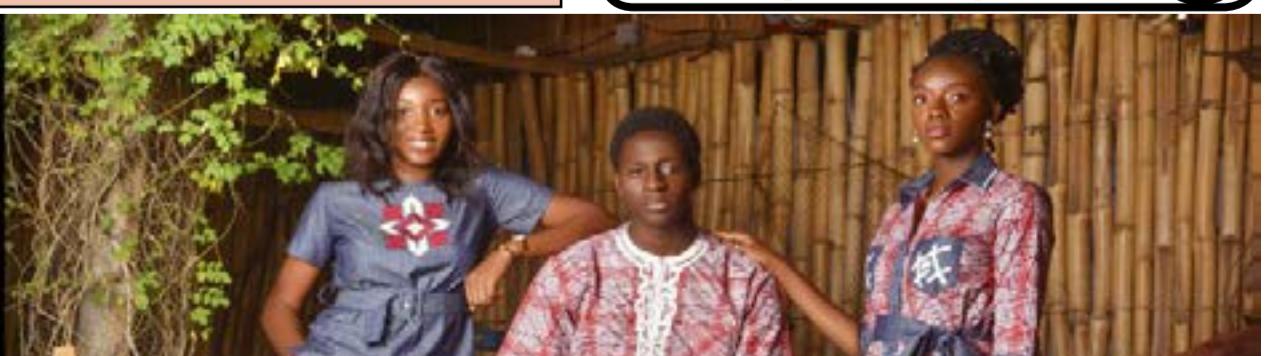


Bimmm!
Reprenez goût à la vie !

(+229) 97 01 04 90

Lolo Andoche

www.loloandoche.com



TENDANCES ACTUELLES

ET POURTANT LIONEL LOUIS ZINSOU A RAISON

Dans un pays où la politique est galvaudée et se fait en silence si non qu'en période électorale ; Dans un pays où prendre la parole en public ou écrire présente un risque de lynchage pourvu qu'on ne partage pas votre avis, même si au demeurant vous dites la vérité ; Dans un pays où s'opposer à un régime doit prendre l'allure de l'inimitié viscérale ou doit être contre tout ce qui vient du pouvoir ; Dans un tel pays, les propos de Lionel Louis Zinsou tenus sur la radio RFI le samedi 05 septembre 2020 ne peuvent que créer de tollé. Pourtant, l'ancien premier Ministre a raison. Il a raison parce que la science ne connaît pas les sauts d'humeur et n'a pas d'état d'âme. Entre autres, est ce que le Bénin en espace de quatre ans, depuis 2016, est il devenu le premier producteur du coton dans la sous région ouest africaine ? C'est oui. Dans cette filière, le Bénin a-t-il doublé sa production dans cette période, passant de trois cent cinquante mille tonnes à sept cent mille tonnes ? C'est oui. Est il vrai que le choc mortel prévu face à la fermeture des frontières avec le grand voisin est contenu et que le rendez vous pris avec l'apocalypse n'a pas été tenu ? C'est aussi vrai. Le taux de croissance est il resté en état de stagnation ou a-t-il positivement évolué depuis 2016 pour tutoyer désormais les 7% ? Il a bel et bien évolué. L'évolution du taux de la dette, qui du reste est en deçà des 70% tolérés dans l'espace UEMOA, a-t-elle occasionnée des réalisations tangibles et contribue-t-elle à la construction structurante de l'économie nationale ? Affirmatif. Il ne nous a pas d'ailleurs échappé la déclaration du Président Félix Houphouët Boigny face aux critiques d'alors sur la dette : « les pays africains qui ne s'endetteront pas pour se développer le regretteront ».

Dans ses propos, l'ancien challenger du candidat Patrice Talon au second tour des élections présidentielles de 2016 est dans l'élégance politique et dans l'honnêteté intellectuelle. Il est dans la vérité des chiffres, dans la vérité de l'économie et dans la vérité tout simplement. Tout spécialiste de l'économie sait que l'embellie économique au plan macroéconomique a forcément besoin d'un certain temps pour être dans la microéconomie. Dire le contraire, c'est fait des incantations, son allié. Lionel Louis Zinsou n'a ni triché avec les faits encore moins avec les chiffres. Il est resté collé à la science. Mieux, il a fait preuve d'un esprit citoyen et d'une capacité politique qui devient de plus en plus rare dans notre pays.

Moukaram A.M. BADAROU

“ Le journal de NOTRE EPOQUE ”

Journée d'orientation au profit des nouveaux bacheliers du Zou Alstaire Alinsato en croisade contre les échecs universitaires

Les nouveaux bacheliers des Communes de Djidja et de Zogbodomey ont participé à la journée d'orientation organisée à leur profit par des cadres du département du Zou. C'était les 12 et 13 septembre dernier dans la maison des jeunes de Djidja et au Ceg de Zogbodomey.



Eviter aux Communes du Zou d'accroître leur liste de chômeurs dû aux mauvaises orientations dans les universités. Tel est le combat que mène le Professeur Alastaire Alinsato, Enseignant chercheur à la Facultés des sciences économiques et de gestion (Faseg) en initiant au profit de ses jeunes frères, nouveaux bacheliers, une conférence sur les orientations possibles pour être épousés à la fin de leur cursus et mieux servir le développement de leur localité. Cette initiative vieille de cinq ans découle du constat selon lequel dans les universités publiques et privées du Bénin, l'on enregistre de plus en plus un nombre croissant d'universitaires qui passent des années dans les facultés et écoles sans le moindre parchemin. Au final, ils versent dans le chômage et deviennent de ce fait une équation difficile à résoudre aussi bien pour les parents que pour l'Etat puis qu'ils ne sont pas employables. L'autre défi que Alastaire Alinsato, actuel Directeur de cabinet du ministère du plan et du développement et ses pairs tente de relever est d'encourager les futurs cadres du Zou à l'auto emploi. Dans sa communication le professeur s'est beaucoup appesanti sur cet aspect parce qu'il s'impose dans un contexte où l'Etat n'a plus la capacité de recruter. Face à ce changement de paradigme Alastaire Alinsato a recommandé aux nouveaux bacheliers, quel

Atelier d'élaboration de documents pédagogiques pour l'année scolaire prochaine

Hubert DJOGUE et es professeurs de français du Littoral/Est outillés



Les professeurs de français du bassin pédagogique du littoral/Est se sont réunis les lundi 14, mardi 15 et mercredi 16 septembre derniers pour un atelier de trois jours. Cette invitation du président Hubert Djogue et de son équipe avait pour objectif l'élaboration des fiches pédagogiques et leur validation en vue de faciliter l'enseignement de notions inscrites au programme pour le compte de l'année scolaire 2020-2021. Enseignants de lettres, conseillers pédagogiques, inspecteurs de l'enseignement du second degré, responsables de l'Association des professeurs de français du Bénin (Apfb) étaient nombreux à répondre favorablement à l'appel du bassin pédagogique Littoral/Est de l'Apfb les lundi 14, mardi 15 et mercredi 16 sep-

tembre dans les locaux du CEG Suru-Léré. La visite d'une grande délégation de l'Ipd a réhaussé l'organisation de cette activité. Prévu pour se dérouler sur trois jours, la première partie de ces assises a consisté à suivre des communications sur les thèmes suivants : « les qualités d'un bon Enseignant », « les différents types de fiches pédagogiques et leurs contenus » exposées par le président de cette division territoriale de l'organisation, Hubert Djogue.

Dans le même temps, il lui est revenu de partager avec les participants des techniques optimales d'enseignement de l'article de journal en situation de classe mais aussi les approches de prise de contact avec les apprenants en vue d'une collaboration saine et fructueuse pendant l'année

scolaire. Par suite, la répartition en sous-groupes des participants a permis d'élaborer les fiches pédagogiques de toutes les promotions du premier cycle de l'enseignement au secondaire.

C'est sur une note de satisfecit que les travaux de cet atelier ont pris fin dans la soirée du mercredi 16 septembre 2020. A entendre les participants, le souhait est de réitérer ce genre d'expérience enrichissante en y intégrant beaucoup d'autres suggestions qui feront davantage grandir, ces médecins de l'âme qu'ils constituent.

Rappelons que la visite de Monsieur Koffi Félix Comlan, Directeur du CEG Suru-Lere et celle d'une forte délégation de l'Inspection pédagogique départementale (Ipd) du Littoral a réjoui l'assistance. A les entendre, c'est heureux de savoir que des jeunes de la République s'adonnent au travail bien fait et au développement de la nation. « Ce genre d'initiatives doit faire école » a martelé l'inspectrice Ghislaine Sotin-Glèlè. A l'inspectrice en chef de l'Ipd d'ajouter, « un enseignant, soucieux de bien faire son travail est une personne bénie et une ressource de qualité pour sa nation. »

Theophile TEVOEDJRE

**Le Journal de
NOTRE EPOQUE**
Journal béninois d'investigation, d'analyse et de publicité
Récupéré N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007

Édité par GEEK BENIN

Directeur Général et de publication
Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux
Léon KOBOUTE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction
Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef
Jesdias LIKPETE

Rédaction
Ambroise AMETOWONA
Kangny Damascène

Desk Sport
Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant
Kanon NONDICHAO
(Abomey)
Aristide ABIDJO (Lomé)
Service Commercial
Sidoine YEHOUESSI
(95 814 065)

Réhabilitation du siège de la Cour constitutionnelle du Bénin

DJOGBENOU satisfait de l'évolution des travaux (Réception provisoire du bâtiment, le vendredi 11 décembre 2020)



Les travaux de construction et de rénovation du siège de la Cour constitutionnelle avance à grands pas et pourront prendre fin avant 2020. C'est ce qui ressort d'une visite d'inspection du chantier effectuée par le Président de la Cour constitutionnelle, le Professeur Joseph DJOGBENOU hier mercredi 16 septembre 2020. Le vendredi 11 décembre 2020, jour du 30ème anniversaire de la Constitution béninoise, a été choisie pour la réception provisoire du bâtiment de l'institution.

Malgré un calendrier de chantier très serré, le

chantier du siège de la cour constitutionnelle avance à grand pas. Aujourd'hui la future enceinte de la haute juridiction a pris complètement sa forme. Et dans quelques semaines, elle fera l'objet d'une réception provisoire. En entendant cette étape préliminaire marquant le bon accomplissement des travaux, le Président de la Cour constitutionnelle, s'est rendu sur le chantier pour apprécier le niveau d'exécution des travaux. Il a reçu sur place d'amples explications de la part des techniciens : Nourou Dine TOUKOUROU (architecte), Ifèdè BALLE (représentant le Ministère du cadre de Vie), Appolinaire MATRO (Directeur de la Société MAPOLO) sur l'évolution des travaux. Selon le directeur de la société MAPOLO, 61% d'avancement des travaux sont déjà atteints. Il ne reste que les travaux de finition (Électricité, plomberie, climatisation, calage, peinture ..etc) a-t-il fait remarquer.

Au vu de l'évolution du chantier, le Profes-

sieur Joseph DJOGBENOU s'est dit satisfait du travail abattu. Tout en félicitant les différentes équipes techniques pour la qualité de leurs prestations, il les a par ailleurs exhortés à maintenir le cap pour le respect des délais. Le Président de la Cour Constitutionnelle veut avoir une infrastructure à la hauteur des attentes. La date du 11 décembre 2020 a été choisie pour la réception provisoire du chantier. Elle marquera en effet, le 30ème anniversaire de la constitution béninoise. Sur le plan symbolique, cela veut dire beaucoup de choses. Nous y reviendrons !

A noter que le Président Joseph DJOGBENOU était accompagné du Vice-Président de la Haute juridiction, également président du comité de suivi, Razaky AMOUDA ISSIFOU, du Conseiller Rigobert AZON, des membres du cabinet et du Secrétariat général de l'Institution.

Service de Presse/Cour Constitutionnelle

Installation des membres du Conseil d'administration de la Poste du Bénin SA

Alain Orounla acte la révolution pour un service postal impeccable



Le Ministre de la communication et de la Poste, Me Alain Sourou Orounla a procédé dans la matinée de ce jeudi 17 septembre 2020, à l'installation officielle des membres du Conseil d'Administration de la Poste du Bénin SA. C'est à la faveur d'une cérémonie solennelle qui a eu lieu à la Direction générale de Poste à Cotonou. En effet, nommés par le décret N°2020-350 du 22 juillet 2020, les nouveaux administrateurs de la Poste SA ont un mandat de 3 ans renouvelable. C'est Emilien Ahoudjji Egbako, représentant du

Ministère de la Communication et de la Poste, qui est nommé Président dudit Conseil d'Administration. Il sera secondé dans sa mission par les sieurs Alain Hinkati, représentant de la Présidence de la République, Crespin Guidi, représentant du Ministère de la décentralisation et de la gouvernance locale, Oscar Saizonou, représentant du Ministère de l'économie et des finances, Laurent-Marc Layiwola, représentant du Ministère du numérique et de la digitalisation, Soulemane Naimi, représentant du Ministère des infrastructures et des transports et enfin, madame Bissaloué, représentante du Ministère du plan et du développement. Après un bref rappel du contenu de leur cahier de charges au sein dudit conseil d'Administration, le Ministre Alain Orounla a prodigué de sages conseils aux nouveaux membres. Il a insisté sur la nécessité de combler le grand retard que la Poste du Bénin accuse sur

CONSEIL DES MINISTRES

Nouvelles modalités de remise de carnets de pension de retraite

Adoption du décret fixant les conditions d'exercice et les modalités de contrôle des organismes en matière d'adoption internationale en République du Bénin ; Nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Promotion des Patrimoines et de Développement du Tourisme (ANPT).

COMMUNICATIONS

Nouvelles modalités de remise de carnets de pension de retraite aux assujettis du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB). Nominations à l'Agence nationale de Promotion des Patrimoines et de Développement du Tourisme (ANPT). - Monsieur Edmond TOLI Directeur général de l'Agence nationale de promotion des patrimoines et de Développement du Tourisme -Monsieur José PLIYA est nommé administrateur délégué en charge du suivi des projets phares en cours d'exécution par la même Agence.

Sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 16 septembre 2020. Les décisions ci-après ont été prises :

I- MESURES NORMATIVES.

Le Conseil a adopté :

le décret fixant les conditions et les modalités de contrôle des organismes en matière d'adoption internationale en République du Bénin ; ainsi que celui portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale

de Promotion des Patrimoines et de Développement du Tourisme.

II- COMMUNICATIONS.

Nouvelles modalités de remise de carnets de pension de retraite aux assujettis du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB).

En vue de mettre fin aux tracasseries diverses que connaissent les agents de l'Etat pour la jouissance de leur droit à une pension de retraite, le Gouvernement a procédé à une revue des pièces et démarches exigées par l'administration.

Il apparaît, en effet, que la plupart des agents éprouvent des difficultés à fournir plusieurs pièces administratives qui ne sont pas toujours en leur possession. Une telle situation engendre des retards dans la remise de leurs carnets de pension et, par conséquent, nuit à la liquidation à brève échéance de leur pension de retraite.

Aussi, malgré les progrès accomplis depuis quelques années pour y remédier, il subsiste encore des cas d'agents qui, pour ces mêmes raisons, ne jouissent pas de leur pension de retraite.

C'est pourquoi, le Conseil a marqué son accord pour les nouvelles modalités de remise des carnets de pension de retraite, qui instaurent une procédure plus simplifiée et favorise la liquidation automatique de la pension.

Avec ce nouveau mécanisme, l'agent de l'Etat, dès la première échéance qui suit son admission à la retraite, peut bénéficier de sa pension sans que la production d'un dossier lui soit exigée.

A cet effet, la première étape de la procédure simplifiée vise la liquidation automatique et le paiement d'une pension à l'agent admis à la retraite, sur la base des données fournies par le

ministère du Travail et de la Fonction Publique, après croisement des informations contenues dans le Fichier unique de Référence de gestion de la carrière (FUR) et le fichier de la paie du ministère de l'Economie et des Finances.

Quant à la seconde phase, elle sera consacrée à la révision de la pension liquidée automatiquement et mise en paiement, en vue de corrections éventuelles, dans un délai de trois (03) mois, par la prise en compte des situations particulières de chaque agent, communiquées par le ministère en charge de la Fonction Publique.

Le Conseil a instruit le Ministre du Travail et de la Fonction Publique et le Ministre de l'Economie et des Finances, de prendre les dispositions nécessaires pour rendre effective cette mesure, dès le mois de novembre 2020.

De même, ils accompliront les diligences requises pour la liquidation et le paiement des pensions de réversion aux ayants-cause qui apporteront la preuve de leur statut de veuves, veufs ou orphelins.

III- MESURES INDIVIDUELLES.

Monsieur Edmond TOLI est nommé Directeur général de l'Agence nationale de Promotion des Patrimoines et de Développement du Tourisme.

Monsieur José PLIYA est nommé administrateur délégué en charge du suivi des projets phares en cours d'exécution par la même Agence.

Fait à Cotonou, le 16 septembre 2020.

Le Secrétaire Général du Gouvernement, Édouard OUIN-OURO

+

Editorial

L'école de la pipe, de la drogue et des partouzes

Les Béninois ont été très choqués cette semaine avec les vidéos des élèves de certains collèges de Cotonou. Des vidéos obscènes réalisées dans les enceintes des collèges avec les apprenants en uniforme. Jeux sensuels et sexuels, drogue, cigarette : tout y apparait. La démission des parents : l'une des premières causes de la dépravation des adolescents et jeunes. Les parents ne jouent plus leurs rôles d'éducateurs comme il faut parce que très occupés parfois pour chercher de quoi nourrir ces derniers. Les réseaux sociaux dévoilent aujourd'hui le vrai visage du monde. Le tableau est tellement sombre que l'on se demande parfois si la fin du monde n'est pas proche. Les viols, les agressions, la dépravation, la prostitution, la drogue, les sextape semblent être aujourd'hui le quotidien de la grande partie des jeunes et adolescents. Il y a quelques années beaucoup savaient qu'il existait chez certains adolescents et jeunes des comportements immoraux mais n'avaient pas l'occasion de le vivre. Aujourd'hui on le vit en direct via les réseaux sociaux, la plaie est plus profonde qu'elle ne paraît. La démission des parents, l'accès aux réseaux sociaux, les telenovelas, le laxisme des parents, les mauvaises fréquentations la pauvreté.... Les ministres en charge de l'éducation ont pris leurs responsabilités, les collèges concernés ont tenu des conseils de discipline et ont infligé des sanctions mais tout cela n'effacera pas la honte des parents de ces élèves qui apparaissent dans les vidéos. C'est le début de la descente aux enfers de ces élèves. Après les punitions il faudrait penser à les faire suivre par les spécialistes pour leur éviter de sombrer.

HPH

LE GEAI BLEU

La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène



Un petit pavé lancé dans la marre politique : un bruit soudain et l'attention de focalise sur la Directrice de l'Administration de l'Union Progressiste qui déclarait non sans humour que: «« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe ». Susciter une candidature, c'est bien contraindre. Le contexte du texte c'est bien le paysage des mouvements et autres initiatives éparses qui supplient les potentiels candidats. La réforme du système partisan voudrait que les partis politiques soient au cœur de l'activité politique. La présidentielle est un évènement éminemment politique.

«« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe »»

Pour le cas béninois, elle n'admet pas inscrit dans une perspective de parrainage d'élus. C'est donc à juste titre que l'UP voudrait se démarquer du tintamarre des mouvements bruyants pour se faire servante de la charte des partis politiques et de la constitution en vigueur. Il s'en suit donc une sévérité dont l'opposée est l'agitation. La présentation du candidat est un processus en amont. C'est une discussion patiente et ordonnée. Le processus est méthodique. Son achèvement est sanctionné par un congrès ou un conseil. Ce sont les implicites des propos tenus par Madame Christelle HOUNDONOUGBO vus sous le prisme de notre époque.

Littérature

«SOIGNER LES CERTITUDES», le nouveau livre de Reckya Madougou

Onze ans après «Mon combat pour la parole», «Les défis d'une mobilisation citoyenne pour la promotion de la gouvernance démocratique» paru aux éditions l'Harmattan avec une préface de l'ancienne Garde des Sceaux française Christiane Taubira, Reckya Madougou reprend la plume. L'experte internationale en finance inclusive et plusieurs fois ministre, a achevé un nouveau livre fin 2019. Et une fois encore, l'opportunité et la pertinence de la problématique abordée ne manquent pas de tenir ses normes.

«Soigner les certitudes» est le titre de ce livre-entretien avec le jeune et talentueux écrivain béninois Stephens Akplogan qui a réussi à la convaincre à cette collaboration. D'autant que l'on sait qu'à plusieurs reprises Reckya Madougou approchée par des journalistes de la presse internationale et des universitaires pour des projets de biographie autorisée d'elle a toujours décliné arguant que de nouveaux accomplissements restent à venir dans son parcours pourtant déjà très inspirant. Elle évoque aussi son sentiment de gêne relativement à une «biographie classique» qui selon elle relèverait du narcissisme. Au final, c'est à son jeune compagnon ayant fait ses preuves par ailleurs, qu'elle a choisi d'offrir l'occasion de briser le plafond de verre pour une co-écriture illustrée par un enchevêtrement d'expériences à la fois de vie publique et vie privée. Mais, attention, a-t-elle précisé dès le départ, l'objet de l'ouvrage devrait porter sur des sujets d'intérêt général pour l'Afrique et particulièrement son pays le Bénin et non pas simplement sur des sujets biographiques. Le défi a donc été relevé avec Stephens Akplogan aux Éditions Jean-Jacques Wuillaume en France.

Sans pathos mais avec précision, l'auteure s'insurge contre les fausses évidences et les clichés construits

pour légitimer une certaine fatalité du drame africain. Alors, elle s'engage à déconstruire ces certitudes qui maintiennent les pays africains, la jeunesse et les femmes dans l'assistanat. Sinon elle plaide pour les soigner. Les antidotes ? La formation, la citoyenneté économique, l'inclusion financière des populations, les dividendes de la digitalisation, l'autonomisation des femmes, la transformation structurelle de l'agriculture, l'entrepreneuriat, l'intelligence politique et la justice sociale. En somme, une nouvelle «dialectique d'inclusion et du minimum humain en Afrique», le sous-titre de l'ouvrage. L'avantage est que l'auteure ne vend ni de simples théories, encore moins une fiction mais part de ses propres expériences sur ces sujets et jette un regard croisé analytique sur des options de développement en suggérant des mécanismes qui ont fait leurs preuves.

Avec une riche Préface du Président de la République du Sénégal, Macky Sall, lui-même un adepte de l'association du libéralisme à l'inclusion sociale, le livre offre une grille de lecture plus objective des nouveaux enjeux de développement. Les anecdotes captivantes et les expériences pratiques se succèdent, tantôt sous forme pédagogique, tantôt sous forme inspirante, parfois avec un regard critique.

Tout est significatif et creuse des réalités qui s'irriguent et des solutions qui s'installent durablement. «Il y a une sorte de carence ambiante en méthodes à succès pour faire décoller notre société», a-t-elle écrit. Au gré des pages, Reckya Madougou conseille, reformule, explique, enseigne, dénonce et surtout propose. Ici, la conviction d'une Afrique des possibles est peinte sans le risque de se laisser berner par les préjugés. Le continent est la région où l'investissement est le plus rentable au monde. Il faut le reconnaître et s'y préparer, semble dire l'auteure. En cela, elle invite à «tutoyer les sommets sans complexe» en misant sur ce qu'elle appelle une «spiritualité de l'effort» ou encore une «citoyenneté économique». «Réduire l'horizon de la citoyenneté économique à la question d'employabilité est une méprise en ce siècle de grande technologie et de digitalisation des réflexes. Ce qui rend cette citoyenneté pleinement authentique, n'est pas tant l'emploi en lui-même surtout avec la menace de disparition de certains emplois», a écrit Reckya

Madougou.

«Soigner les certitudes» sera officiellement lancé la dernière semaine du mois de septembre 2020 à Cotonou et s'en suivra une série d'activités d'échanges notamment avec les jeunes et les femmes, principales cibles de l'ouvrage à travers

diverses capitales et villes.

sivement dans l'attente de bonnes secousses.

5. Les émotions sont criminogènes quand on n'est pas vigilant envers soi-même. Il y a qu'une part de notre motricité psychologique et même intellectuelle descend des émotions. Veiller à ce qu'elles ne soient pas bâties aide à contenir les fébrilités qui dénaturent l'action.

6. La volonté des enfants doit être dirigée sur le chemin qui les transportent dans l'avenir. Ce chemin est celui de leur éducation multimodale (à l'école, à la maison, et partout ailleurs). J'aime particulièrement cet aphorisme de François Mitterrand: L'intelligence? C'est la chose du monde la mieux partagée. La volonté, ça, c'est plus rare. Ceux qui ont peur de leur ombre attendent midi pour se lever. Pendant ce temps, les quelques uns qui croient et veulent gagner l'avenir courrent. Et il y a toujours un avenir pour ceux qui pensent à l'avenir.

7. Réduire l'horizon de la citoyenneté économique à la question d'employabilité est une méprise en ce siècle de grande technologie et de digitalisation des réflexes. Ce qui rend cette citoyenneté pleinement authentique, n'est pas tant l'emploi en lui-même surtout avec la menace de disparition de certains emplois. C'est au bout d'une certaine individualité solvable que se situe la citoyenneté économique. Il ne suffit pas aujourd'hui et dans les prochaines décennies d'exercer un métier avec l'automatisme auquel cela prédispose. Il faut être à la mesure du monde qui bouge qualitativement avec sa créativité et son ingéniosité.

Lauteure...

Reckya MADOUGOU

Ancien garde des sceaux, ministre de la justice, de la législation et des droits de l'homme

Ancien Porte-parole du Gouvernement

Ancien ministre de la microfinance et de l'emploi des jeunes et des femmes

Conseiller Spécial du Président de la République Togolaise

Consultant international en inclusion financière et passionnée de mécanismes de développement

Facebook : ReckyaMadougou

Twitter : @MadougouReckya

Instagram : ReckyaMadougou

Blog : www.reckyamadougou.com

YouTube : ReckyaMadougou

LinkedIn: reckya-madougou

Année scolaire 2020-2021 : Le calendrier qui fixe les acteurs



Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Les instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un "direct", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

Lutte contre la COVID 19 à Abomey Calavi

La société Ciment Bouclier accompagne la détermination du maire AHOUANDJINOU

Depuis sa prise de service, le maire ne ménage aucun effort pour mener des actions concrètes sur le terrain dans le seul but de sensibiliser ses administrés. Pour l'autorité communale la gloire de Dieu est l'homme vivant, il est donc important de travailler pour la préservation de la santé de la population. Ses actions ont reçues un écho favorable même au-delà des frontières de la commune, car la société Ciment Bouclier a

fait un don de matériels à la mairie d'Abomey Calavi ce mardi. Des thermomètres, des masques, et des gants ont été remis officiellement au maire Angelo AHOUANDJINOU en présence des adjointes Thérèse KORA, Christelle Sènamy DAN et du directeur des ressources financières et du matériel Elie MEVO.

Pour la directrice de la société Ciment Bouclier, la commune d'Abomey Calavi a une potentialité énorme en terme de population il

urge donc d'accompagner les actions de sensibilisation que mènent le conseil communal pour que cette maladie ne se répande pas dans tous les ménages. Elle a martelé que la société Ciment Bouclier reste disponible pour soutenir le maire dans d'autres domaines. Un geste très louable qui fait la fierté de toute la commune selon le maire. Je suis heureux de savoir que nos actions sont suivies, il y a quelques temps certaines études ont montré que la courbe est très vertigineuse dans notre commune en ce

qui concerne la pandémie du Covid 19. Très tôt nous nous sommes lancés dans une lutte infernale contre ce mal et ce matin cette société SCB nous vient en appui et au nom de toute la population nous leur disons merci a déclaré Angelo AHOUANDJINOU. On retient essentiellement que le combat que mène le conseil communal d'Abomey Calavi contre la propagation de la pandémie du CORONAVIRUS est une action salutaire et saluée de tous.

Installation des Commissions Permanentes du Conseil Communal d'Abomey-Calavi

La troupe du Maire Ahouandjinou au grand complet pour le combat du développement

Après l'investiture du Maire et de ses deux Adjointes, après l'installation sous l'Autorité de l'édile de ville, des Chefs des 9 Arrondissements de la Commune, le Conseil Communal d'Abomey-Calavi, à la faveur de sa 2ème session ordinaire, a procédé à la mise en place de ses 13 Commissions Permanentes. Toute chose qui vient boucler la boucle, quant à la mise en place de tous les organes dirigeants de la Commune d'Abomey-Calavi. Elle lance ainsi définitivement, l'équipe dont le Capitaine est Angelo Evariste Ahouandjinou.

1-Président de la Commission des Affaires Économiques et Financières : Thomas TAPE (32 voix pour 00 contre 02 abstentions) Rapporteur: Ambroise GOHOUNGO

2- Président de la Commission des Affaires Domestiques et Environnementales : Patrice HOUNYÈ-AZÉ (32 voix pour 00 contre 02 abstentions) Rapporteurs : Edmonde FONTON, Pierre Zossou AISSO

3- Président de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles : Jeanne ASSOCLE (28 voix pour 00 contre 02 abstentions)

Rapporteur: Obed COUTON

4- Président de la Commission de la Communication, de l'Information et de la transformation digitale : Arsène J. DOVOÉDO (31 voix pour 00 contre 02 abstentions)

Rapporteur: Marcellin DÈCLOUNON

5- Président de la Commission de la Coopération Décentralisée et de l'intercommunalité: Georges Adéjjoyé BADA (35 pour 00 contre 02 abstentions)

Rapporteur: Raoufou YESSOUFOU

6- Président de la Commission de l'Emploi, de l'Economie locale et de la lutte contre l'Evasion Fiscale : Igor ALIGNON (31 voix pour 00 contre 02 abstentions)

Rapporteurs: Daniel HOUNTON, Épiphanie WANDJI

7- Président de la Commission des Infrastructures, des Équipements, des Travaux Publics et Transports : Franck DOHO (30 voix pour, 00 contre, 02 abstentions)

tions)

Rapporteur: Brice Denis FAGBÉMI

8- Président de la Commission des Affaires Juridiques et du Contentieux: Julien HONFO (32 voix pour, 00 contre, 02 abstentions)

Rapporteurs: Noël Coffi HOUNYÈ, Sébastien DO-HOU

9- Président de la Commission de la Promotion de l'Education et du Sport: Modeste ONIDJÈ (31 voix pour, 00 contre, 02 abstentions)

Rapporteur : Emmanuel KOÏ

10- Président de la Commission de la Sécurité et de la Gestion des Catastrophes: Augustin KEGBO (34 voix pour, 00 contre, 02 abstentions)

Rapporteurs: Augustin ZANNOU

11- Président de la Commission du suivi des Plans et Programmes de Développement: Hyacinthe HOUNVOU (33 voix pour, 00 contre, 02 abstentions)

Rapporteurs: Florent EZROU,

12- Président de la Commission de la Promotion de la Santé Publique: Delphin HOUNGBANDAN (27 voix

pour, 00 contre 02 abstentions)

Rapporteur : Gustave LANTEFO

13- Président de la Commission de l'énergie et de l'eau: Romain Amour DÉNAKPO (21 voix pour 00 contre 02 abstentions)

Rapporteur: Florent DOHOU

Membres de la CCLC

1- Angelo Evariste AHOUANDJINOU, Maire

2- Georges Adéjjoyé BADA, Président de la Commission de la Coopération Décentralisée et de l'intercommunalité

3- Raoufou YESSOUFOU, Conseiller Communal

Membres de l'ACAL

1- Christelle Sènamy DAN, 2ème Adjointe au Maire

2- Patrice HOUNYÈVA, CA Hévié

3- Étienne KPOSSOU, CA Kpanrou

4- Daniel HOUNTON

5-Brice Denis FAGBÉMI

6- Obed COUTON

Lancement du Baccalauréat 2020 dans l'Atlantique

Le maire Angelo AHOUANDJINOU donne le top au CEG Houèto

Ils sont au total 95.404 candidats qui vont à l'assaut du premier diplôme universitaire à compter de ce lundi 20 Juillet sur toute l'étendue du territoire national. Pour le compte du département de l'Atlantique le lancement dudit examen a eu lieu ce matin au Collège d'Enseignement Général de Houèto à Togba dans la commune d'Abomey Calavi. Accompagné du directeur départemental des

enseignants secondaires de l'Atlantique Edmond HOUINTON, du chef service des examens et concours du département de l'Atlantique, du chef d'arrondissement de Togba Pierre GBÈGNON, et de la première adjointe au maire Thérèse KORA le maire de la commune d'Abomey Calavi Angelo AHOUANDJINOU a procédé au lancement officiel de l'examen du Baccalauréat.

Pour l'autorité communale, c'est une fois encore une satisfaction totale de constater que sa commune est à l'honneur. Il a remercié les différents acteurs du système éducatif qui ont travaillé d'une manière ou d'une autre pour que les examens se tiennent malgré le contexte assez particulier du Covid 19. Le grand maître d'ouvrage de cette réussite est le président Patrice TALON, c'est pour

cela que le maire lui a exprimé toute sa gratitude et sa reconnaissance pour son sens de développement. La délégation du maire a constaté avec satisfaction le respect des mesures barrières indiquées dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid 19. Après Houèto la délégation a fait le tour de quelques centres de composition afin de constater le démarrage effectif de la composition.

Audience au cabinet du maire de Calavi

Angelo AHOUANDJINOU associe les dignitaires traditionnels à la lutte contre la COVID 19

Depuis sa prise de service en Juin dernier la première autorité de la cité dortoir ne cesse de multiplier ses actions dans le cadre de la lutte contre l'épidémie du CORONAVIRUS. En effet selon certaines informations recueillies auprès des services sanitaires, la commune d'Abomey Calavi vient en tête dans les cas de malades infectés. C'est donc pour préserver la santé de ses populations que l'autorité communale a entrepris des actions dans le but d'accroître la sensibili-

sation car selon lui l'homme vivant est la gloire de Dieu. Après la rencontre avec les commissaires d'arrondissements sur la question de la répression des usagers indélicats, et le don de kits de protection aux vendendeuses des marchés de la commune, le maire a échangé sur la question avec les membres du bureau des dignitaires des cultes endogènes dans l'après-midi du mardi 14 Juillet. Très engagé sur la question, les deux parties ont longuement échangé sur le respect des mesures barrières indiquées dans le but de limiter la pro-

pagation du virus. Bien informé de la maladie, les dignitaires des cultes endogènes ont exprimé leurs disponibilités à accompagner le gouvernement et le conseil communal pour la sensibilisation des populations. Ils ont pris l'engagement d'être le relais de la sensibilisation dans les différents quartiers. Pour le maire Angelo AHOUANDJINOU, nul ne sera de trop dans ce combat sanitaire de qui dépend le développement de tout le pays. Tout en saluant les efforts du gouvernement qui vise à protéger la santé des béninois, le

maire a invité ses administrés à respecter sans aucune restriction les mesures barrières puisque Abomey Calavi a besoin de l'effort de tout ses fils pour son développement. Plusieurs d'autres sujets comme la célébration de la fête du 10 Janvier, et aussi les défis de développement ont été abordés. Le maire a fait don d'un kit de protection et de prévention contre le CORONAVIRUS aux dignitaires qui deviennent les ambassadeurs de la sensibilisation contre ce mal du siècle.

Réaménagement de l'entrée de Togoudo

Le maire Angelo AHOUANDJINOU se préoccupe du bien-être de ses administrés

Depuis plusieurs mois l'entrée du grand Togoudo est devenue la croix et la bannière pour les populations, qui doivent souffrir avant de rallier leurs domiciles. Très touché par la

peine de ses administrés, le maire Angelo AHOUANDJINOU n'a pas attendu longtemps pour agir. Accompagné de quelques collaborateurs et certains techniciens en la matière, il a supervisé de main de

mâtre le réaménagement de la dite voie cet après-midi. Dans le rang des riverains rencontrés sur le terrain notamment les conducteurs de Taxi moto Zémidjan, c'est la joie totale car c'est une première

fois qu'ils voient une autorité communale qui se préoccupe du bien-être de la population. Pour le moment, la circulation est bien facile au carrefour Togoudo.

PETIT-DEJEUNER DE PRESSE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020 A L'HOTEL BRISTOL DE PARIS

Le scrutin d'octobre n'aura pas lieu si Guillaume Soro n'est pas candidat

PROPOS LIMINAIRE DE M. GUILLAUME KIGBAFORI SORO, PRÉSIDENT DE GENERATIONS ET PEUPLES SOLIDAIRES (GPS)

Mesdames et Messieurs les Journalistes, Chers Invités,

Vous vous souviendrez, dans cette même salle, le 28 janvier dernier, je me tenais devant vous pour vous déclarer ma candidature à la prochaine élection présidentielle en Côte d'Ivoire. Je vous le réaffirme, aujourd'hui encore, ma candidature est ferme, irréductible et irrévocable. Je ne reconnais à nul autre que le peuple souverain de Côte d'Ivoire, le droit de statuer sur mon avenir et mon devenir.

Je suis candidat à la présidentielle du 31 octobre 2020, en application de la Loi, de la morale républicaine et conformément à mes convictions selon lesquelles, la dictature ne s'épanouit jamais aussi bien que lorsque tétanisés par nos peurs, nos angoisses, nous la laissons prendre possession de nos vies et qu'elle ne recule que si, courageusement, nous nous dressons contre elle.

Je veux gouverner autrement ce pays, en bâtiissant par la solidarité intergénérationnelle, la Nation ivoirienne émancipée de ses souffrances passées par le pardon et la réconciliation.

Je veux gouverner en consolidant la démocratie et l'État de droit par la séparation et l'équilibre des pouvoirs de l'État dans un pluralisme renforcé.

Je veux et je vais gouverner mon pays en réalisant un développement écologique et endoцentré pour le bien-être de tous, mais aussi en propulsant la Côte d'Ivoire aux premières loges de la recherche scientifique, de l'éducation, de la santé et de la proactivité entrepreneuriale. C'est une Côte d'Ivoire Réunie et Solidaire, portée par le génie de ses peuples et générations que j'entrevois comme legs idéal pour les héritiers de demain.

Mesdames et Messieurs,

Mais, faut-il le rappeler, je vous alertais déjà ici sur les risques de déflagration encourus si la communauté internationale ne se mobilisait pas pour obtenir des élections démocratiques et transparentes dans mon pays.

Je vous ai aussi mis en garde contre la volonté de M. Ouattara de procéder à une entourloupe pour capturer le pouvoir d'État en Côte d'Ivoire. Aujourd'hui, je suis à nouveau devant vous avec une extrême gravité.

Mais avant d'aller plus loin, je voudrais dire toute ma reconnaissance à Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République française, pour avoir tenu un langage de vérité au Président Alassane Ouattara au nom de l'attachement de la France à la Démocratie et aux droits de l'Homme.

Je dis toutes mes admirations à M. Muhammadu Buhari, Président de la République fédérale du Nigeria, M. Mahamadou Issoufou, Président de la République du Niger, ancien Président de la CEDEAO, aux Présidents Macky Sall du Sénégal, Umaro Sissoco Embaló, la Guinée-Bissau, pour leur posture sans équivoque contre les troisièmes mandats.

Je voudrais également saluer le Secrétaire d'État, M. Mike Pompeo pour le soutien des États-Unis au respect de l'Etat de droit.

Je le disais tantôt, la Côte d'Ivoire est au bord du gouffre. L'entêtement de M. Ouattara à faire un troisième mandat en violation de la Constitution se fait dans une barbarie indigne d'une République moderne et civilisée. Le bilan est déjà suffisamment lourd et alarmant pour ne pas nous interroger :

- Plus d'une trentaine de morts depuis sa déclaration de candidature ;
- Plus de 200 arrestations sur le territoire national dont 60 de mes compagnons de GPS parmi lesquels des députés arrêtés sans la levée leurs immunités et deux de mes jeunes frères de lait pris en otage ;

- De nombreuses femmes aux mains nues battues et incarcérées ;

- La limitation des droits constitutionnels qui sont la liberté de manifester et la liberté d'expression par la prise d'une série de décrets interdisant à l'opposition d'exprimer son désaccord face au projet de troisième mandat. L'incarcération injuste des députés et de tous les autres prisonniers politiques, fait l'objet d'une réprobation unanime des organisations internationales et des organismes de défense des droits de l'homme. Je veux citer entre autres, l'Union Interparlementaire (UIP), l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF), Amnesty International, le

Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations-Unies.

Depuis le 23 décembre 2019, je suis contraint de vivre loin de mon pays, victime de montages grossiers habillés par des artifices juridiques. On m'a fait un procès expéditif, fallacieux et fictif, pour des faits inexacts, alliant calomnie et diffamation et au prétexte d'une infraction de recel d'un bien qui aurait été prétendument commise en 2007.

Non seulement ces faits sont imaginaires mais cette infraction, si jamais elle avait existé, aurait été légalement prescrite : l'article 7 du code de procédure pénale ivoirien prévoit en effet que « en matière de délit, la prescription de l'action publique est de trois années révolues ».

A considérer, par extraordinaire, que ce délit soit qualifié de corruption, là encore, le délai de prescription éteint l'action publique, puisqu'il est de 10 ans. De sorte qu'en 2019, soit 13 ans après, les faits étaient prescrits.

Or en réalité, tout ça n'existe pas : il n'y a aucune charge, aucun début de commencement de preuve.

Pour reprendre une formule de l'un de mes avocats, ce dossier, c'est un peu comme le Couteau de Lichtenberg : « un couteau sans lame, dont on a oublié le manche ». C'est du vide, c'est du vent.

Le procès qui s'est tenu au Tribunal d'Abidjan le 28 avril dernier est une honte pour tout Etat de droit qui se respecte.

On m'a jugé sans avocat, sans m'avoir convoqué, sans aucun accès au dossier, et en un mot, sans justice. Une vraie parodie.

Vous connaissez la phrase de George Clément: «La Justice militaire est à la Justice, ce que la Musique militaire est à la Musique.».

Je crois que nous avons trouvé pire encore que la justice militaire, c'est la justice ivoirienne, qui n'a de Justice que le nom.

C'est d'ailleurs contre cette Injustice, et contre l'arbitraire, que la Cour Africaine des Droits de l'Homme a rendu deux ordonnances.

Un mot d'abord, sur la procédure choisie : la Cour Africaine a été saisie en matière d'urgence. Deux ordonnances de mesures d'urgences ont été rendues, ce qui n'est possible qu'en présence de violations graves, évidentes et manifestes des droits fondamentaux.

Or, dans notre cas, comme l'ont retenu les juges d'Arusha, les droits ont été, à de nombreuses reprises, bafoués.

C'est pour cette raison que dans le contenu de l'ordonnance la Cour a reconnu l'existence de violations graves « des droits de la défense, du droit au procès équitable, du droit à la sûreté, de la prohibition de la détention arbitraire, de la liberté d'expression, d'opinion, du droit de tout citoyen de participer à la vie publique et politique de son Pays ».

C'est pour cette raison que, dès le 22 avril 2020, la Cour a ordonné le statu quo ante de toutes les poursuites à mon encontre, la suspension du Mandat d'arrêt émis, la fin de la procédure pénale engagée et la remise en liberté immédiate de mes 19 proches injustement incarcérés.

C'est enfin pour cette raison que, le 15 septembre 2020, cette même Cour a ordonné, en des termes clairs et dépourvu d'ambiguïté, que la Côte d'Ivoire devait : « prendre toutes mesures nécessaires en vue de lever immédiatement les obstacles empêchant M. SORO de jouir de ses droits d'élire et d'être élu notamment lors de l'élection présidentielles ». ***

Alors bien sûr, du côté du camp Ouattara, on nous répond que la Côte d'Ivoire a quitté le protocole d'adhésion à la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples – le lendemain de son ordonnance du 22 avril, soulignons-le.

Mais vous le savez, car vous êtes sensibles au droit, que le délai de prévenance du retrait d'un protocole est d'une année. Et vous le savez aussi, le retrait ne concerne jamais, en droit international, les affaires pendantes devant une juridiction internationale.

C'est le cas de la Cour Africaine, dont la jurisprudence est constante et très claire à ce sujet, elle l'a d'ailleurs dit concernant la Côte d'Ivoire dans sa décision du 15 juillet 2020 sur la CEI et réitérée dans celle du 15 septembre me concernant au paragraphe 19, que le retrait de la Déclaration par l'Etat de Côte d'Ivoire, « n'a pas d'effet rétroactif, n'a aucune incidence sur les affaires en instance devant elle et ne prend effet le 30 avril 2021 ».

Ces décisions s'imposent, car la Côte d'Ivoire l'a souhaité, en ratifiant la Charte Africaine des Droits de l'Homme et ses différents protocoles. La Côte d'Ivoire l'a tellement souhaité, qu'elle l'a inscrit en préambule de la Constitution du 08 novembre 2016, qui s'ouvre par une référence claire à la Charte Africaine. Elle reconnaît donc la primauté des décisions de cette juridiction supranationale sur les juridictions nationales.

Dans cette perspective, ma réintégration dans la liste électorale est obligatoire. Et ce n'est pas juste une simple proclamation de ma part, c'est le droit positif ivoirien qui le commande.

En effet, il existe la jurisprudence Yao Paul N'DRE qui, souvenez-vous, en 2010 après avoir déclaré M. Laurent Gbagbo vainqueur, a rendu en second lieu une décision du Conseil Constitutionnel en 2011 dont je vous remets copie, en se fondant sur un communiqué du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine, pour déclarer M. Alassane Ouattara vainqueur de l'élection présidentielle.

En d'autres termes, le Conseil Constitutionnel actuel doit, en s'inclinant devant la décision de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, se fonder sur une décision de justice plus forte et plus contraignante pour reconnaître ma citoyenneté non seulement en m'inscrivant sur la liste électorale mais aussi en me rendant éligible à la prochaine élection présidentielle.

En déclarant M. Alassane Ouattara éligible alors que l'article 55 de la Constitution est très clair : « Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois. », les Sages du Conseil Constitutionnel ont manqué d'imagination, ou sont de très mauvais juristes.

Ils ont servilement obéi au Pouvoir exécutif, sans même habiller, par pudeur, leur forfaiture des habits du droit.

Ils ont porté le déshonneur sur leur institution, censée être la Gardienne du droit et de la Constitution.

Ils ont donné leur aval au Coup d'Etat Constitutionnel que prépare M. Alassane Ouattara.

Le Président Ouattara m'a exclu de la liste électorale, de la liste des candidats, et de mon Pays. Il sait pourtant quelle est la souffrance que subi celui qui est injustement exilé de sa terre natale, empêché d'user de son droit le plus élémentaire, celui de participer aux affaires publiques de son pays et injustement écarté d'une élection.

Il l'a lui-même vécu.

Rappelez-vous lorsque sa candidature était

écartée pour « nationalité douteuse ». Rappelez-vous son exil en France.

Vous connaissez sûrement la phrase de Karl Marx : « l'histoire se répète toujours deux fois, d'abord comme une tragédie, ensuite comme une farce ».

Il y'a comme une impression de déjà vécu dans l'Histoire que je subis aujourd'hui.

Mais mieux que Marx, c'est un vers de Victor Hugo qui résume parfaitement l'état d'esprit de M. Alassane Ouattara : « opprimé hier, oppresseur demain ».

Alors que faire, face au Despote qui a abattu tous les gardes-fous institutionnels de mon pays ?

Maintenir cette élection du 31 octobre 2020 n'a aucun sens. C'est une évidence.

De même participer à cette élection serait cautionner le coup d'Etat civil de M. Ouattara.

J'en appelle donc à une unité d'action de l'opposition pour stopper M. Ouattara dans sa folle aventure, par tous les moyens légaux et légitimes.

Je demande aux candidats retenus ou non, spécifiquement au Président BEDIE, au Président GBAGBO, au premier Ministre AFFI, au ministre MABRI, au ministre AMON Tanoh de prendre ensemble nos responsabilités et de faire bloc. Il s'agira, tous ensemble, de saisir la CEDEAO, l'Union Africaine, l'Union Européenne, l'ONU en vue d'obtenir des élections démocratiques, transparentes et inclusives comme en 2010 sans préjudice.

Ensemble nous devons organiser la mobilisation de tout le Peuple ivoirien depuis la campagne, les hameaux, les villages et les villes pour faire barrage au troisième mandat inconstitutionnel et interdit de M. Ouattara.

Pour ma part, je demande :

- La libération immédiate de mes proches ;
- La dissolution de la CEI actuelle et la mise en place d'une nouvelle, conformément à la décision de la Cour Africaine du 15 juillet 2020 ;
- La mise en place d'un Conseil Constitutionnel non inféodé au pouvoir ;
- Un audit international de la liste électoral ;
- Enfin la présence d'observateurs internationaux pour contrôler la régularité du vote.

Ne nous voilons pas la face : c'est une mascarade qui se prépare, pour légitimer le troisième sacre du Président Ouattara et sacrifier le Peuple ivoirien sur l'Autel des ambitions d'un homme. Nous ne saurons être les pantins de cette comédie burlesque.

Le Président Ouattara pourra alors concourir seul, à une élection courue d'avance, et atteindra alors son ultime dessein : anéantir la démocratie au profit de son pouvoir personnel.

Mais, je peux vous l'assurer, le Peuple ivoirien ne l'acceptera pas et la victoire sera la nôtre. Nous reviendrons de cette épreuve, rassemblés.

Mesdames et Messieurs les Journalistes, Chers Invités,

L'heure est grave pour mon pays. Ouattara veut imposer une autre crise électorale à la Côte d'Ivoire, après celle de 2010. Il est déterminé. Nous aussi.

Mais tôt ou tard, notre victoire viendra et, je vous en fais la promesse, cette victoire sera celle des Ivoiriens, de la démocratie et de l'Etat de droit.

Il sera comptable de ses manigances, et sera perçu, comme celui qui a assassiné la démocratie.

Et si aujourd'hui, il dit ne pas craindre le Peuple de Côte d'Ivoire, je vous promets que demain, il devra se soumettre à sa volonté.

Je vous remercie.

I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction**1- Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo

- | | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 1 mois | <input type="checkbox"/> 3 mois | <input type="checkbox"/> 6 mois | <input type="checkbox"/> 1 an |
| <input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa |
| <input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa |
| <input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa |

Autre localité du Bénin

Afrique/Europe /Monde

Soutien

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE : TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP (Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Sport/Football : Union Sportive du Borgou FC

L'USB en assemblée générale le 26 Septembre prochain



La salle de conférence de Green Freeland Hôtel de Parakou recevra en assemblée générale les responsables de l'association Union Sportive du Borgou et le conseil de gestion de la Société USB - SARL le 26 Septembre 2020.

Statuer sur la restructuration du club en vue de le rendre conforme aux recommandations des dernières réformes entreprises par le Ministère des sports, tel est l'objectif des dirigeants de l'USB en convoquant les membres de son bureau exécutif en assemblée générale. Une obligation auxquelles les responsables de l'Union Sportive du Borgou ne comptent pas déroger. Cette assemblée se fera suite aux assises de la Fédération béninoise de football prévues pour les 18 et 19

septembre à Grand Popo. Rappelons que, avant cette décision du ministère des sports de voir des sociétés sportives évoluées dans le championnat dès la prochaine saison sportive, que le Président de l'USB Fawaze-Dine BABONI avait déjà anticipé sur la modernisation des clubs de foot en transformant l'Union Sportive du Borgou en une société avec la mutation du nom en Union sportive du Borgou SARL.

Flavien ATCHADE



Les acteurs du Rugby béninois se sont réunis en Assemblée générale ordinaire et élective ce mercredi 16 Septembre 2020 à l'Auditorium Marius Francisco du Comité national olympique et sportif béninois (Cnos-Ben) à Kourhounou pour procéder au renouvellement du bureau exécutif. Une assemblée générale ordinaire et élective qui n'a pas pu eu lieu faute de quorum requis, les travaux sont reportés au 30 septembre prochain. Conformément aux sta-

tuts et règlements de la Fédération béninoise de Rugby, qui stipulent le renouvellement du bureau exécutif après quatre ans, les délégués des différentes associations regroupant la Fébérugby ont été convoqués par la Présidente de la Commission électorale Ad-hoc, Docteur Eudia Fifamè Koussihouédé. Ainsi,

à l'ouverture des travaux, et devant le représentant du ministre des sports et celui du Comité national olympique et sportif béninois (Cnos-Ben), le Secrétaire général Fernando Hessou, les différents délégués ont constaté que le quorum requis pour déclencher l'Assemblée générale Ordinaire et élective conformément aux textes n'atteint pas.

Flavien ATCHADE

Confédération Africaine de football Les décisions issues du comité exécutif

Le Comité Exécutif de la CAF s'est réuni le jeudi 10 septembre 2020 par visioconférence pour discuter de l'avenir des compétitions africaines et d'autres questions connexes, dans un contexte marqué par la pandémie de COVID-19.

Al'issue de la réunion, les décisions suivantes ont été prises : Le Comité a ratifié les décisions de la Commission d'Urgence de la CAF sur la reprise des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations Total Cameroun 2021 et la Coupe du Monde de la FIFA, Qatar 2022.

Assemblée Générale Ordinaire 2020 L'Assemblée Générale Ordinaire de la CAF 2020 se tiendra le 11 décembre 2020 à Addis-Abeba. Cependant, si la situation sanitaire reste inchangée en Ethiopie avec notamment le maintien de l'état d'urgence, la Tanzanie se présentera comme la deuxième option. L'organisation de l'AGO par visioconférence ne sera envisagée qu'en dernier recours.

Assemblée Générale Elective 2021 et

Chronogramme des élections

L'Assemblée générale élective de la CAF 2021 se tiendra le 12 mars 2021 à Rabat, au Maroc. Le chronogramme relatif au processus électoral pour les postes de président et de membres du comité exécutif de la CAF est le suivant :

- 11 septembre 2020 : Ouverture de la réception des candidatures
- 12 novembre 2020 : Clôture de la réception des candidatures
- 11 janvier 2021 : Communication des noms des candidats à toutes les associations nationales
- 12 mars 2021 : Assemblée Générale Elective
- Championnat d'Afrique des Nations Total
- Initialement prévu du 4 au 25 avril

2020 et reporté en raison de la pandémie COVID-19, le tournoi final du Championnat d'Afrique des Nations Total Cameroun 2020 se déroulera du 16 janvier au 7 février 2021.

En outre, la règle du quatrième remplacement en cas de matches à prolongation sera appliquée.

• L'organisation du tournoi final du Championnat d'Afrique des Nations Total Algérie 2022 en janvier 2023 sera discutée avec la Fédération Algérienne de Football.

Ligue des Champions féminine de la CAF

• Chacune des six zones de la CAF organisera des qualifications pour déterminer les finalistes du tournoi à huit (8) équipes. La répartition sera la suivante : une équipe de chaque zone, une équipe du pays hôte et une équipe supplémentaire.

Pour la première édition, l'union zonale du pays hôte aura deux représentants. Cependant, pour les éditions suivantes, le pays hôte n'aura qu'un seul représentant tandis que l'Union de zone du champion en titre qualifiera deux équipes.

• Format de la compétition

Les huit équipes qualifiées seront tirées au sort en deux groupes de quatre équipes chacun conformément au règlement.

• La compétition sera annuelle et se tiendra durant le second semestre.

Coupe d'Afrique des Nations féminine Total 2022

• Le tournoi final est prévu en juillet

2022
Coupe d'Afrique des Nations de Beach Soccer 2020

• Le Sénégal a été déclaré hôte du tournoi final. Les finalistes représenteront l'Afrique à la Coupe du Monde de Beach Soccer de la FIFA, Russie 2021. Les détails du tournoi final seront communiqués en temps voulu.

Coupe d'Afrique des Nations U-17 Total Maroc 2021

• Pour donner suite à une demande de la Fédération Royale Marocaine de Football, le tournoi final aura lieu du 13 au 31 mars 2020.

De plus, un amendement au règlement des tests IRM a été approuvé afin de disqualifier toute équipe présentant un joueur non-éligible.

Prochaines compétitions de la CAF L'appel à candidatures est lancé pour l'organisation des compétitions suivantes ;

Ligue des Champions féminine 2021 et 2022

Coupe d'Afrique des Nations féminine Total - 2022

Coupe d'Afrique des Nations de Beach Soccer 2022

Coupe d'Afrique des Nations U-17 Total - 2023

Coupe d'Afrique des Nations U-20 Total - 2023

Coupe d'Afrique des Nations U-23 Total - 2023

Finales de la Ligue des champions de la CAF 2021, 2022 et 2023

Finales de la Coupe de la Confédération de la CAF 2021, 2022 et 2023

Compétitions Interclubs 2019/2020

Saisie d'une demande de la FRMF eu égard aux dernières évolutions sanitaires sur la situation du trafic aérien au Maroc et sur recommandation de la Commission d'Organisation des Compétitions

Interclubs de la CAF, les matches restants de la Ligue des champions de la CAF Total et de la Coupe de la Confédération de la CAF ont été reportés.

La décision a automatiquement affecté le calendrier de la saison 2020/2021, qui a été ajusté en conséquence selon le modèle suivant :

*Ligue des Champions de la CAF Total 2019/2020
- Demi-finales

Matches aller : 17 et 18 octobre 2020

Matches retour : 23 et 24 octobre 2020

- Finale

6 novembre 2020

*Coupe de la Confédération de la CAF 2019/2020

- Demi-Finale : 19 et 20 octobre 2020
- Finale : 25 octobre 2020

Saison Interclubs 2020/2021

1ère période d'inscription : 21 octobre - 10 novembre 2020

2e période d'inscription : 11-30 novembre 2020

Tour préliminaire : 27-29 novembre 2020 et 4-6 décembre 2020

2e tour préliminaire : 22-23 décembre 2020 et 5-6 janvier 2021

Réformes

Par ailleurs, le Comité Exécutif de la

CAF a validé ;

La fusion des Commissions de Gouvernance et d'Audit

La mise en place d'une sous-commission d'éthique au sein de la Commission de Discipline

La nomination de Yassin Osman en tant que coordinateur des Organes Indépendants

Athlétisme

La Béninoise Noélie Yarigo championne de France du 800m

La Franco-béninoise Noélie Yarigo a été sacrée championne de France du 800 m, ce dimanche 13 septembre, à Albi. La native de Natitingou a surclassé toutes ses adversaires en finale

avec un chrono de 2'04"76. Noélie Yarigo qui s'entraîne en France à Blois, et possède la double nationalité, a confié à RFI qu'elle allait bien « courir pour le Bénin aux Jeux olympiques de Tokyo », en 2021.

Conférence de presse du PT “Parti Togolais” «Laissons les élections de côté ailleurs comme au Togo » déclare Nathaniel Olympio



Le lundi dernier le parti des Togolais (PT) présidé par Nathaniel Olympio a fait une conférence de presse pour faire son diagnostic du climat politique en général mais particulièrement de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Togo. Le parti des Togolais (PT) a fait une confé-

rence de presse afin d'analyser la situation de la crise politique qui s'intensifie dans la sous-région. Selon lui au Togo comme ailleurs, la constitution de la république est devenue un instrument de confiscation du pouvoir. Il prévient que la prochaine présidentielle en Guinée et en côte d'Ivoire est préjudiciable à la paix en Afrique et interpelle chaque acteur sur la crise malienne. Nathaniel Olympio et ses pairs implorent la CEDEAO d'accompagner le peuple. “La crise politique qui sévit dans plusieurs nation de la sous-région montre que l'Union fait la force et un seul individu ne peut à lui seul tout connaître et tout gérer. L'élection ne fait pas la démocratie.

C'est pour cette raison que malgré les élections, plusieurs gouvernements s'immiscent dans la dictature et la mauvaise gouvernance”. Laissez entendre le conférencier. Il souhaite qu'on ramène la constitution à un simple instrument à activer afin de donner un cadre légal à la confiscation du pouvoir en Guinée, en Côte d'Ivoire tout comme au Togo. L'élection présidentielle du mois prochain, affirme t'il est un facteur de risque pour stabilité de ces pays. Du coup elle devient très inquiétante pour la sous-région. Le président du parti des Togolais PT propose “ Qu'ailleurs comme au Togo, nous devons laisser de côté les élections et lutter pour la démocratie. Il insiste qu'en

Côte d'Ivoire et en Guinée il faut s'asseoir pour dialoguer afin de retrouver la paix. Le parti des Togolais PT condamne le coup d'État au Mali.

Il implore la CEDEAO à la levée les sanctions contre le Mali dans le contexte actuel et à l'accompagner, afin que ce coup d'État soit le dernier dans ce pays.

M.Olympio et ses pairs soutiennent que la transition ne doit pas être ignoré dans une pression sans but. Cela se fera dans une période adéquate afin de permettre aux maliens de dialoguer pour trouver des pistes de solutions et de planifications pour atteindre les voies démocratique.

Aristide A. (Correspondant Togo)

Littérature sans frontière Anne Bourrel, la plume dorée et perméable



téature et aujourd'hui celle-ci n'est pas des moindres, son nom est Anne Bourrel. Après ses études de lettres à Montpellier et à Twickenham, elle fut professeur de langue en Angleterre puis quelques années plus tard revient en France. En France, elle a travaillé dans le domaine des ressources humaines puis après, elle se consacre pleinement à l'écriture.

Romancière et dramaturge, elle a écrit une pièce chorégraphique, un effort de mémoire pour la compagnie de danse l'Essoreuse, basée à Saint Denis, puis des textes pour le théâtre dont, Gualicho une des meilleures pièces joué à plus de 250 fois à travers le monde par la comédienne féтиche Charo Beltrán Nuñez.

Contrebande, est son premier roman sonore noir paru en 2002 est mal publié car, il passe inaperçu. Pour cette raison, son deuxième livre change d'éditeur. Le roman intitulé Laïd, est une enquête sur la mémoire de la guerre d'Algérie.

En 2012, remarquée par le romancier, Liliane Bathelot et l'éditeur de la manufacture de livre Pierre Fourniaud, Anne Bourrel publie Gran Madam's un roman qui

marque son entrée dans le monde littéraire et éditorial. Après plusieurs voyages de ce roman, elle vient publier l'invention de la neige, puis du théâtre Gualicho théâtre flamenco et ceci en 2016. Notons que ces parutions littéraires, ont chacune leur particularité avec un style d'écriture simple et attrayant.

En avril 2018, la talentueuse écrivaine Anne Bourrel, dote le monde littéraire d'un roman intitulé “le dernier invité” ceci accompagné d'une pièce de théâtre sur le tango, voyez comme on danse. Ceci interprétée par Charo Beltrán Nuñez, Jean Sébastien Rampazzi et Edgardo Navarro. Anne Bourrel lit et performe ses textes dans une ambiance mélodieuse ceci accompagnée par plusieurs artistes et musiciens.

Pour le dernier invité, elle propose une installation plastique en fil de laine rouge. Rappelons que l'écrivaine française Anne Bourrel, est lauréate de six prix littéraires. À lire ses romans, on comprend le sens de l'originalité de sa plume, ses voyages à travers le monde lui donne l'aisance de ressasser les faits de l'Afrique et du monde. Nous

comprendons en partie son amour pour l'Afrique à travers les traces d'écritures surtout le texte “Écrivain, quand même c'est une grande classe” de l'autre en première ligne et de la collection des quatre vents. Nous avons des romans comme, “dernier invité” édition manufacture du livre paru

en avril 2018,

“ L'invention de la neige” édition la manufacture du livre paru en février 2016, “Gran Madam's” édition la manufacture du livre paru le 5 février 2015,

Le roman de “ Laïd” acoria, 2008,

“Contrebande” paru à L'Harmattan en 2002

Pour le théâtre nous avons, “voyons comme on danse” édition la manufacture paru en 2018,

“Gualicho” édition la manufacture du livre paru en 2016.

Anne Bourrel est une romancière et dramaturge bien féroce. Car elle combine bien son savoir faire avec l'art contemporain et plastique. Elle innove toujours dans son domaine.

Aristide A. (Corresp.Lomé)

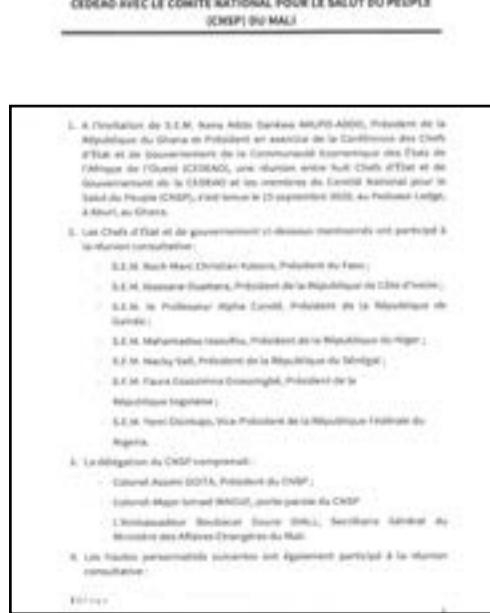
Née avec l'écriture dans les veines, l'écrivaine française Anne Bourrel nous fait découvrir à travers sa plume le vécu des humains de part les quatres coins du monde.

Ses romans nous parlent mieux sur maintes sujets de la vie et du monde. Jugeote bien en place, Anne Bourrel à une expérience bien corsée et caustaud pour la littérature. Des nos jours, nous comptons plusieurs acteurs littéraires en Afrique et dans le monde. Mais parmi les littéraires, nous comptons les écrivains influents de la lit-

Mali

La CEDEAO impose un président civil

COMMUNIQUE FINAL DE LA REUNION DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA CEDEAO AVEC LE COMITE NATIONAL POUR LE SALUT DU PEUPLE (CNSP) DU MALI QUI S'EST TENU CE MARDI 15 SEPTEMBRE 2020 A ACCRA AU GHANA



1. L'Orientation de S.E.M. Amadou Gon Coulibaly, Président de la République du Ghana en exercice de la Chaire d'Etat et de Secrétaire du Comité national pour le Salut du Peuple (CNSP) du Mali ;
2. S.E.M. Jean-Claude Kassi BAGO, Président de la Commission de la CEDEAO ;
3. S.E.M. Amadou Mahamedou Sissoko, Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Mali, Chef de la MINUSMA ;
4. S.E.M. Faure Essozimna Gnassingbé, Représentant Spécial de l'Union africaine au Mali et dans le G5 ;
5. Général François A. Diakhaté, Commissaire aux Affaires Politiques, Président du G5 Sahélien ;
6. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement et/ou délégués ministériels qui participent à la réunion constitutive ;
7. S.E.M. Macky Sall, Président du Sénégal ;
8. S.E.M. Hassane Diabaté, Président de la République du Mali d'après ;
9. S.E.M. Alpha Condé, Président de la République de Guinée ;
10. S.E.M. Mahammedou Issoufou, Président de la République du Niger ;
11. S.E.M. Idriss Déby Itno, Président de la République du Tchad ;
12. S.E.M. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République du Bénin ;
13. S.E.M. Houssine Ould Abdallahi, Président de la République Islamique du Maroc ;
14. La délégation du CNSP (y compris :
- Etat-major, Assises, CNSP, Président du CNSP, et autres personnalités supérieures) ;
- Etat-major, Assises, CNSP, Président du CNSP, et autres personnalités supérieures ;
- L'assesseur à l'Intérieur, Secrétaire Général du Ministère des Affaires étrangères du Mali).

Les autres personnalités supérieures sont également participant à la réunion constitutive.

1. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement, ainsi que les délégations qui se sont déroulées du 9 au 13 septembre 2020, ont échangé plusieurs entretiens avec les Chefs d'Etat et de Gouvernement et/ou les délégués ministériels ;
2. Après des échanges approfondis sur la situation et la nécessité de renforcer la transition préparée par les dirigeants du CNSP, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris les mesures suivantes :
a. Le présent communiqué sera dirigé par un chef, conjointement avec les deux Chefs d'Etat et de Gouvernement du CNSP. A leur égard, le Président et le Premier ministre des Chefs d'Etat et de Gouvernement sont invités à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la stabilité du pays ;
b. Le chef du CNSP sera chargé de la transition civile, le CNSP sera dissous ;
c. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement sont invités de la durée de la transition préparée au Mali qui sera de 18 mois maximum, à continuer de leur mandat ;
d. La durée de la transition civile sera mise en place, le CNSP accompagnera pacifiquement la République du Mali vers le retour à l'ordre constitutionnel, conformément aux promesses formulées par le CNSP ;
e. Concernant les sanctions, conformément à la décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO relative à l'interdiction de la nomination officielle du Président et du Premier ministre du Mali ;
f. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement expriment leur gratitude à S.E.M. Faure Essozimna Gnassingbé, ancien Président de la République du Tchad.



Wigny ou Wigny dans le CNSP dans la crise politique au Mali. Ils encourageant le prononcé des efforts de médiation et le accompagnant l'opération de transition dirigée par des civils pour assurer un retour rapide à l'ordre constitutionnel au Mali. Ils demandent au Mali d'effectuer une réforme à Bamako dans une semaine pour faire le point de la mise en œuvre des mesures ci-dessous.
11. Le Mali démontre rapidement la révolution de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et le Comité national pour le Salut du Peuple (CNSP) et les représentants de l'Union Africaine et des Nations Unies au Mali, et demandent rapidement à faire la transition.
12. Le Mali démontre rapidement les points prioritaires mentionnés à la transition pour le retour rapide à l'ordre constitutionnel au Mali.
13. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement expriment leur gratitude à S.E.M. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République du Tchad et de l'assurance de la Conférence des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour avoir accompagné le Mali à ce point.
14. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement demandent au CNSP et au Mali pour les conditions communautaires qui sont été mises à leur disposition durant leur règne.
Fait à Bamako, le 21 septembre 2020
Le Comité

SOCIÉTÉ

Création d'une école de formation dans le domaine de la mode

Lolo Andoche et Marc José Pero pour un début de concrétisation



Lolo Andoche tape plus fort. Après l'installation de ses showrooms pour être proche de la clientèle, le créateur de mode dans ses projets vise la création d'un centre de formation digne du nom afin d'offrir une formation de qualité aux jeunes. Ce projet est le fruit d'un partenariat noué avec, Marc José Pero, d'origines martiniquaises. Ainsi prendra

corps dans les prochains jours, le premier centre de formation martiniquo-béninois dans le domaine de l'industrie de la mode. Couturier styliste modéliste spécialisé dans le prêt-à-porter féminin, Marc José Pero a été formé à Paris dans les années 80. Après son retour à la Martinique, il a fait profiter de cette formation à de nombreux de ses compatriotes. Avec l'office

de la culture du Lamentin, le Greta (GRoupe d'Établissements publics locaux d'enseignement), le centre et nord caraïbe et avec la Collectivité Territoriale de Martinique ou la Chambre de métiers et de l'artisanat, il a su partager sa connaissance dans le domaine de la mode... Ambitionnant la création d'une école de formation, il a le sentiment de trouver de moins en

moins d'écoute en Martinique. Il s'est donc tourné vers l'Afrique. C'est ainsi qu'un rêve ancien de fouler la terre du continent africain revient lui trotter dans la tête ! C'est donc dans cette vision, qu'il a noué grâce à l'association Diaspora sans frontières basée en Martinique, un contact avec un styliste béninois, Charlemagne Amousou le propriétaire de la marque Lolo Andoche.

Celui-ci qui avait déjà un tel projet dans son agenda l'a accueilli à bras ouverts. Il faut noter que c'est cette œuvre de collaboration et d'échanges de savoir-faire entre un styliste de Martinique et un autre du Bénin, qui a convaincu l'association Diaspora sans frontières. Mais c'est surtout la perspective de la création en commun d'une école de formation qui finit de convaincre, sa se-

crétaire Cécile Adrubal. La concrétisation de ce projet, prend corps après la signature entre Diaspora sans frontières et Lolo Andoche. Un partenariat dont l'objectif est de garantir le succès du projet, dans le droit fil d'initiatives économiques, sociales et humanitaires. Il entend ainsi contribuer à l'échange de savoir-faire entre des professionnels de la diaspora et ceux du continent africain.



Lolo Andoche

Des soldes à vous couper le souffle



Du 15 au 30 septembre, faites un tour dans les boutiques Lolo Andoche. Profitez une fois avec les nouveaux soldes dans les boutiques Lolo Andoche. Les soldes déte ont commencé avec toutes les collections. A votre gout et selon votre per-

sonnalité, les tenues Lolo Andoche accompagnent vos rencontres. Avec ses collections variées, la marque Lolo Andoche vous donne une identité et rehausse votre personnalité. Lolo Andoche c'est la différence. Aujourd'hui, plus de soucis à faire un choix dans les bou-

tiques Lolo Andoche. Pour vos différents cadeaux n'hésitez pas à porter vos choix sur les marques Lolo Andoche. Avec des tenues de prestige, des variables de couleurs, du coton, du lin et le pagne tissé Lolo Andoche met à votre portée, ses collections diversifiées.

Situé sur le boulevard Steinmetz, la boutique Lolo Andoche offre une gamme variée de collections pour tous les âges. Offre spéciale pour cet été, les collections Lolo Andoche veulent changer votre look. Faites-y un tour. A Sikècodji, Steinmetz, Aéroport comme à Aïbatin, les boutiques Lolo Andoche sont ouvertes pour vous accueillir. Avec un personnel bien dynamique, vous ne serez pas déçus. Lolo Andoche c'est la marque qui vous faut. Les créateurs de mode béninois travaillent de plus en plus pour montrer au peuple que de bonnes choses se font

dans le pays. Lolo Andoche est un exemple. Depuis plus de deux décennies, l'homme se bat au quotidien pour gagner la confiance des fans de ses collections. De la finesse dans la couture, le choix des couleurs, les designs, tout y est pour donner à chacun le goût de l'habillement.

Le créateur de mode béninois, met aussi à la disposition du public béninois et autre, un nouveau showroom spécialement de Kavno. Logé dans la vons de Fitheb (ex ciné Vog), ce showroom regorge différentes sortes et types de Kavno faits avec finesse par les artisans béninois. Il faut dire que chez Lolo Andoche, c'est la créativité et le professionnalisme. La perfection, c'est son quotidien. N'hésitez pas, un tour dans les boutiques Lolo Andoche et profiter des soldes à vous couper le souffle.

